

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

21 avril 2016

L'an deux mil seize, le 21 avril à 19 h 00, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Bernard DE REU, Maire de la commune, à la suite de la convocation qui lui a été faite le 18 avril 2016 dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie conformément à la loi.

Etaient présents : Mesdames et Messieurs Bernard DE REU, Bernard DENNE, Alain CHAUSSOY, Pascale TARD, Christine CAMPAGNE, Elisabeth CAPRON, Patricia COPIN, Corinne CORBIER, Alexandra HERMANT, Freddy LEFEBVRE, Lucie LETURGEZ, Philippe LOURDEL et Julien MAHIEU, conseillers municipaux.

Monsieur CHAUSSOY Alain est élu secrétaire de séance.

Avant le début de la séance, Madame Corbier Corinne demande la parole pour annoncer sa démission avec explication de sa décision pour manque de cohésion au sein du Conseil. Monsieur regrette ce choix, mais ne pouvant refuser, signe la lettre de démission

S'ensuit une discussion au sujet des articles parus dans la presse locale. Monsieur le Maire rappelle qu'il a refusé toute intervention de la Voix du Nord et qu'il n'a donc pas à se justifier sur ces articles. Les personnes qui réclament des explications doivent s'adresser aux responsables de ces articles.

Avant le départ de Madame Corbier, Monsieur DeReu demande un moment de recueillement en mémoire à Monsieur Perez.

I. Approbation du Procès-Verbal de la Réunion du 16 février 2016,

Monsieur le Maire donne lecture du compte rendu de la précédente réunion.
Le conseil approuve à l'unanimité ce compte rendu.

II. Compte administratif 2015 et Budget Primitif 2016 Commune 2016

Monsieur le Maire explique les différents postes du compte administratif 2015 et apporte toutes les précisions aux différentes questions posées.

L'analyse du compte administratif 2015 n'appelle aucune remarque particulière.

| | | |
|-----------------------------|-------------|----------------------|
| Section de fonctionnement : | en dépenses | : 627 574.52€ |
| | en recettes | : 766 661.84€ |

Soit un excédent de fonction 2015 de **139 087.32€**, auxquels viennent s'ajouter l'excédent de fonctionnement de 2014 de 506 435.37€ moins la réserve de 133 019.63€. Il ressort de l'exercice 2015 un résultat de fonctionnement de **512 503.06€**.

| | | |
|----------------------------|-------------|----------------------|
| Section d'investissement : | en dépenses | : 179 218.14€ |
| | en recettes | : 150 112.87€ |

Soit un déficit d'investissement 2015 de **-29 105.27€**, auxquels viennent s'ajouter le déficit d'investissement de 2014 de -133 019.63€. Il ressort de l'exercice 2015 un résultat d'investissement déficitaire de **-162 124.90€**. Il est proposé de combler ce déficit avec la mise en réserve (compte 1068) de **192 356.65€**

L'année 2015 se clôture avec un résultat final excédentaire de 350 378.16€.

Le Budget Primitif 2016 s'équilibre comme suit (sans augmentation d'impôts) :

- Section de fonctionnement **1 054 293.41€** en dépenses comme en recettes
- Section d'investissement **697 910.64€** en dépenses comme en recettes

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Bernard Denne, doyen d'âge et quitte la séance pour laisser le Conseil Municipal délibérer.

Après délibération, le Compte Administratif 2015 et le budget primitif 2016 sont votés à l'unanimité.

III. Compte administratif 2015 et Budget Primitif 2016 Assainissement 2016

Monsieur le Maire explique les différents postes du compte administratif 2015 et apporte toutes les précisions aux différentes questions posées.

L'analyse du compte administratif 2015 n'appelle aucune remarque particulière.

| | | |
|-----------------------------|-------------|---------------|
| Section de fonctionnement : | en dépenses | : 49 264.68€ |
| | en recettes | : 100 087.50€ |

Soit un excédent de fonction 2015 de **50 822.82€**

| | | |
|----------------------------|-------------|---------------|
| Section d'investissement : | en dépenses | : 11 617.32€ |
| | en recettes | : 182 352.29€ |

Soit un excédent d'investissement 2015 de **170 734.97€**, auxquels viennent s'ajouter le déficit d'investissement de 2014 de **232 899.77€**. Il ressort de l'exercice 2015 un résultat d'investissement déficitaire de **-62 164.80€**.

Le Budget Primitif 2016 s'équilibre comme suit :

Section de fonctionnement **98 333.40€** en dépenses comme en recettes

Section d'investissement **193 221.37€** en dépenses comme en recettes

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Bernard Denne, doyen d'âge et quitte la séance pour laisser le Conseil Municipal délibérer.

Après délibération, le Compte Administratif 2015 et le budget primitif 2016 sont votés à l'unanimité.

IV. Délibération modificative n°1 : dépenses imprévues

La séance ouverte, Monsieur le Maire explique que considérant l'article L 2322-1 du CGCT, « le conseil municipal peut voter au budget tant en section d'investissement qu'en section de fonctionnement un crédit pour dépenses imprévues. Pour chacune des deux sections du budget, ce crédit ne peut être supérieur à 7,5 % des crédits correspondant aux dépenses réelles prévisionnelles de la section ».

Le budget proposé indique un chapitre 022 « dépenses imprévues » de 3338.35€ alors que ce chapitre ne devrait pas dépasser 3 276.22€ (7.5% des dépenses réelles prévues = 43 682.97 x 7.5%).

Monsieur le Maire propose de modifier le budget primitif 2016 par délibération modificative, notamment la ligne d'investissement 022 « dépenses imprévues ».

| Comptes | Diminution | Augmentation |
|--|-------------------|---------------------|
| D. 022 Dépenses imprévues | - 62.12€ | |
| D. 61521 « entretien et réparation bâtiments publics » | | + 62.12€ |

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote à l'unanimité pour la décision modificative n°1 et autorise Monsieur le Président à signer tous les documents nécessaires à l'application de la présente délibération.

V. Création d'un poste d'agent non contractuel pour la tenue de l'APC

Le Maire propose à l'assemblée, la création d'un emploi d'adjoint administratif non titulaire, à temps non complet à de 9 heures hebdomadaires, en raison d'un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité pour exercer les fonctions de guichetière à l'Agence Postale Communale.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, vote à l'unanimité la création du poste proposé, les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans les emplois seront inscrits au budget et autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à l'application de la présente délibération

Monsieur Le Maire informe l'assemblée qu'un audit a été effectué ce jour avec Claire et Laurence. Les résultats seront présentés en réunion d'information aux membres du Conseil.

Les membres élus proposent un questionnaire afin de connaître les besoins de la population d'ouvrir l'APC le samedi.

VI. Prolongation contrat secrétaire de Mairie

Monsieur le Maire informe que le CCD de la secrétaire de Mairie nécessite d'être renouvelé. A l'unanimité les membres du Conseil votent pour son renouvellement.

VII. Divers

Condoléance Monsieur Perez Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'une carte de remerciement pour les funérailles de Monsieur Perez a été reçue

Association des donateurs de sang bénévoles Hervé Vandevivere demande l'autorisation, au nom de l'association des donateurs de sang bénévoles, d'effectuer les 10 boucles achiétoises le 10 septembre à travers une randonnée nocturne. Départ à 19h, arrivée 6h à la salle de sport.

L'achiétois Madame Tard informe l'assemblée qu'un article rédigé par Philippe Drouin doit paraître dans l'achiétois au sujet du refus de l'association des Anciens Combattants de subventionner le panneau de la stèle à refaire. La partie au sujet des calendriers sera supprimée.

Monsieur le Maire en profite pour annoncer la venue des Cadets ARF aux commémorations du 11 novembre 2016.

La prochaine réunion de Conseil Municipal est fixée au jeudi 16 juin à 18h. Il sera suivi d'un barbecue convivial.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h.